



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **Mercredi 18 décembre 2013** à 19h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

### CONVOCAATION

Date	12/12/2013
Affichage	12/12/2013

**Etaient Présents :** GUIGLI Catherine, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, PETELET Renée, POYAU Aurélie, DJEFFAL Mohamed, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, VALDENNAIRE Catherine.

### NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	20	13

### **Etaient Représentés :**

CIRIO Raymond pouvoir à MARCADET Didier.  
DAERDEN Francine pouvoir à PONSART Marie-Hélène.  
DUFOUR Maurice pouvoir à PETELET Renée.  
JIMENEZ Claude pouvoir à PROREL Alain.  
RAPANOEL Séverine pouvoir à MARCHELLO Marie.

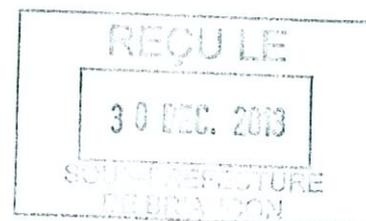
### **THEME : TRAVAUX 6.**

**OBJET :** REAMENAGEMENT  
DU CARREFOUR  
GIRATOIRE DE L'AVENUE  
DU GENERAL DE GAULLE :  
DEMANDE DE FOND DE  
CONCOURS.

### **Absents-Excusés :**

CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal,  
DUFOUR Maurice, JIMENEZ Claude, RAPANOEL Séverine,  
ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian,  
NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin,  
SEZANNE Philippe.

**Secrétaire de Séance :** DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Gérard FROMM.

Considérant que ce giratoire de notre commune qui se situe à l'intersection de l'avenue Général de Gaulle et de l'avenue Jean Moulin (RD 36b), est sous compétence du département,

Considérant que le conseil général des Hautes-Alpes peut participer par fond de concours à la réfection de ce carrefour giratoire,

Considérant la nécessité du remplacement du pont contigu au giratoire, ouvrage sous compétence du conseil général des Hautes-Alpes,

Il y a lieu de demander au conseil général des Hautes-Alpes une participation aux travaux de réaménagement du carrefour giratoire de l'avenue du Général de Gaulle.

Le coût total des travaux de réfection de l'avenue du Lautaret est évalué à 572 940, 10 € HT soit 685 236,36 € TTC.

451 790, 10 € HT	Trottoirs, éclairage public, bandes cyclables, signalisation, garde-corps et eaux pluviales
121 150 € HT	Couche de fondation, grave bitume et revêtement de chaussée

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

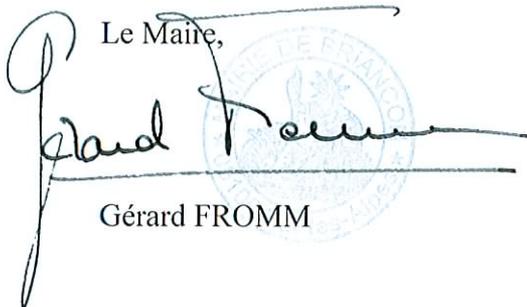
- D'approuver le programme de travaux de réaménagement ci-dessus ;
- De solliciter du conseil général des Hautes-Alpes l'attribution d'un fond de concours d'un montant de 121 150 € HT pour le financement de la réfection de la chaussée ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 25  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

**TRANSMIS LE** 23 DEC. 2013  
**PUBLIÉ LE** 23 DEC. 2013  
**NOTIFIÉ LE** 31 DEC. 2013

Le Maire,  
  
Gérard FROMM